

Service instructeur  
Environnement et Agriculture

N° 6<sup>e</sup>/6607

Service consulté  
SAR

**AMENAGEMENT FONCIER (C042)  
TRAVAUX CONNEXES A L'AMENAGEMENT FONCIER AGRICOLE ET FORESTIER DE  
PFAFFENHEIM ET WESTHALTEN**

*Résumé : L'aménagement foncier agricole et forestier de PFAFFENHEIM et WESTHALTEN a été clôturé par arrêté préfectoral en date du 14 février 2005. Les travaux connexes, que votre Commission a décidé de subventionner à 65 % le 10 juin 2005, sont actuellement en voie d'achèvement. Certains chemins en bon état ayant été retirés du programme des travaux, le montant total initial n'est pas consommé et le reliquat permettrait d'effectuer les travaux complémentaires nécessaires. Ceux-ci concernent la remise en état d'environ 40 mètres d'un chemin placé en limite de la zone remembrée, l'aménagement d'un gué, ainsi que l'implantation des bornes ayant disparu au bord des chemins réaménagés. Ces travaux, d'un montant estimé à 15.914,20 € H.T., sont directement induits par les travaux connexes déjà réalisés. Il vous est ainsi proposé de subventionner à hauteur de 65 % les travaux d'aménagement du gué et d'implantation de bornes dans la limite de la subvention accordée initialement, les travaux d'aménagement du chemin étant examinés par ailleurs au titre des procédures spécifiques à l'Aménagement Hydraulique du Vignoble.*

L'aménagement foncier agricole et forestier de PFAFFENHEIM et WESTHALTEN a été clôturé par arrêté préfectoral en date du 14 février 2005.

Les travaux connexes, qui consistent à restructurer le réseau de chemins, de fossés et à réaliser certains travaux de remise en état des sols, sont actuellement en voie d'achèvement, sous maîtrise d'ouvrage de la commune de PFAFFENHEIM, avec l'accord de la commune de WESTHALTEN et de celle de GUEBERSCHWIHR en extension.

Lors de sa séance du 10 juin 2005, votre Commission a donné un avis favorable à l'attribution d'une subvention globale de 39.968,50 € correspondant à 65 % du coût HT de ces travaux estimés à 61.490 €.

Le maître d'ouvrage a décidé de ne pas réaliser l'ensemble du programme des travaux connexes prévus initialement, compte tenu du bon état de certains chemins, dégageant ainsi un reliquat qui pourrait être alloué à des travaux complémentaires qui s'avèrent nécessaires.

En effet, lors de la réalisation des travaux connexes et notamment lors de la remise en état du fossé placé sur la limite des bans communaux de GUEBERSCHWIHR et de PFAFFENHEIM, il a été constaté qu'un ruissellement important s'est créé sur le chemin aval placé en limite de la zone remembrée (voir plan joint).

Il en résulte une dégradation importante de ce chemin dit "Pfaffenheimerweg", directement liée aux travaux connexes du remembrement. C'est pourquoi il convient de le remettre en état sur une longueur d'environ 40 mètres. Parallèlement, ces travaux devront être complétés par la mise en place d'un gué sur le chemin dit "Pfaffenheimermattweg", permettant ainsi de déverser les eaux dans le fossé aval existant.

D'autre part, les travaux de terrassement ont également eu une incidence sur les bornes mises en place par le géomètre. En effet, malgré tout le soin apporté par l'entreprise ainsi que par les représentants des communes, certaines bornes ont été recouvertes ou excavées afin de respecter une assiette horizontale pour les nouveaux chemins.

Il est important qu'à l'issue des travaux connexes, les nouveaux propriétaires qui vont se rendre, la plupart pour la première fois, sur leur parcelle remembrée, puissent trouver une délimitation claire et complète. C'est pourquoi il s'avère nécessaire de procéder à une réimplantation des bornes ayant disparu le long des chemins. Le nombre de bornes à remettre en place par un géomètre a été estimé à 97.

Ainsi, les travaux de remise en état du chemin, qui est situé hors du périmètre de l'aménagement foncier, devront être examinés dans le cadre du programme d'Aménagement Hydraulique du Vignoble. Les communes de GUEBERSCHWIHR et de PFAFFENHEIM proposent de réaliser ces travaux en régies communales, les eaux provenant d'un bassin versant commun aux deux communes.

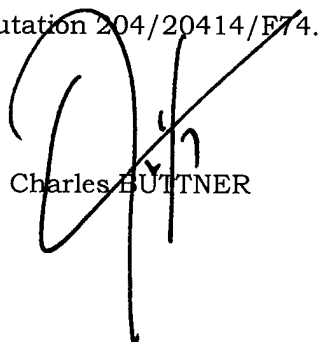
Les travaux d'aménagement du gué et de réimplantation des bornes, quant à eux, sont inclus dans le périmètre de l'aménagement foncier. Estimés à 8.624,20 € H.T., ils sont subventionnables à hauteur de 65 %, conformément au taux accordé par votre Commission le 10 juin 2005. Ils ne nécessitent pas l'inscription de crédits supplémentaires et rentrent dans le budget initial de 61.490 € HT et dans la subvention globale de 39.968,50 €.

Les crédits nécessaires ont été inscrits au 204/20414/F74.

Je vous propose :

- de donner un avis favorable au subventionnement des travaux complémentaires (aménagement d'un gué et réimplantation de bornes) aux travaux connexes à l'aménagement foncier agricole et forestier de PFAFFENHEIM et WESTHALTEN, à raison de 65 % d'un coût H.T. estimé à 8.624,20 €, soit une subvention potentielle de 5.605,70 € à inclure dans la subvention globale de 39.968,50 € accordée à la commune de PFAFFENHEIM, maître d'ouvrage.
- de prélever la dépense correspondante sur l'imputation 204/20414/F74.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

  
Charles BÜTTNER






GUEBERSCHWIHR

Chemin à aménager

Fossé amont aménagé lors des travaux connexes

PFAFFENHEIM

Echelle :  
1:2500

-  Chemin à aménager
-  Fossé
-  Zone exclue du remembrement